



/ 01 44 21 33 2735 Libreville

N° 000973/MAEPA/SG/DG-AGASA.



AVIS AUX OPERATEURS

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID19 qui touche notre pays, l'AGASA réorganise ses activités ainsi qu'il suit :

- Un bureau a été installé au rez-de-chaussée pour l'accueil des opérateurs.
- Le dépôt des dossiers complets se fait tous les jours ouvrables de **08h00 à 12h00**, sauf dérogation exceptionnelle.
- Le retrait des documents sanitaires et phytosanitaires s'effectue tous les jours ouvrables, de **13h00 à 15h30**.
- Le traitement des dossiers s'opère selon les délais fixés ci-après :
 - pour les certificats sanitaires vétérinaires à l'importation (**CSVI**), les certificats phytosanitaires à l'importation (**CPI**), les formulaires de déclaration d'importation (**FDI**), les autorisations spéciales d'importation (**ASI**) des denrées alimentaires : **un délai de vingt-quatre (24) heures** ;
 - pour les certificats phytosanitaires : **un délai de quarante-huit (48) heures** ;
 - pour les agréments sanitaires, en l'absence de non-conformités majeures : **un délai de quinze (15) jours** ouvrables ;
 - pour les agréments phytosanitaires, les avis techniques d'utilisation des pesticides, les avis techniques de fumigation, les agréments de traitement thermique, les autorisations de reconditionnement, en l'absence de non-conformités majeures : **un délai de quinze (15) jours** ouvrables ;
 - pour les autorisations spéciales d'importation de produits phytosanitaires répertoriés sur la liste des produits autorisés : **un délai de vingt-quatre (24) heures**. Pour les produits non répertoriés, le **délai est de quinze (15) jours** ouvrables ;
 - pour les certificats de traitement phytosanitaire : **un délai de vingt-quatre (24) heures** ;
 - pour les agréments sanitaires du secteur de la pêche : **un délai de quinze (15) jours** ;
 - pour les certificats sanitaires à l'exportation (**CS**), dans **un délai de vingt-quatre (24) heures**.

Fait à Libreville, le 24/03/2020

Le Directeur Général

Alia Maheva BONGO ONDIMBA